

Marie Moret au Directeur des Postes de Guise, 2 septembre 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 42 (6)

Collation 1 p. (118r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au Directeur des Postes de Guise, 2 septembre 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52765>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [2 septembre 1888](#)

Lieu de rédaction Lesquielles-Saint-Germain (Aisne)

Destinataire [Administration des postes \(France\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

RésuméDemande que soit remis la correspondance ordinaire à Doyen, les journaux à Buridant et les envois chargés ou recommandés à monsieur Ducruet.

Mots-clés

Information

Personnes citées

- [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#)
- [Ducruet, Joseph](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

envoiai chargés au recommandé.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de notre entière considération

Marie Gadin

E. M. Dallet.

Lesquielles
1 Septembre 1885

Monsieur le Directeur
des Postes, à Guise,

Ma veue Madame
E. Dallet et moi nous
prouvons de bien vouloir,
soulignant, remettre à
M. Doyer, porteur de la
présente, la correspondance
ordinaire et les journaux
du enviai quelques-uns, à
notre adresse, que nous
remettîmes au jeune
Burdant.

Si bien n'est chargé en
ce qui concerne M. Doyer,
lequel demeure seul chargé
de recevoir pour nous les